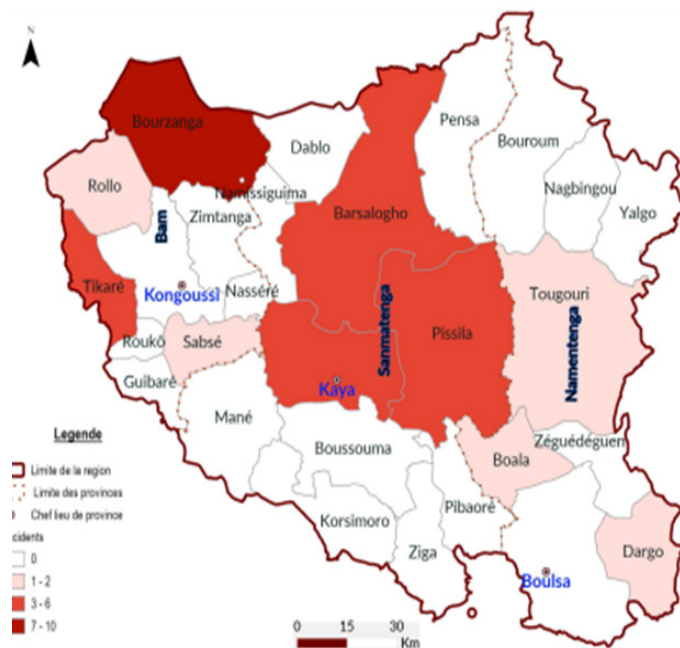


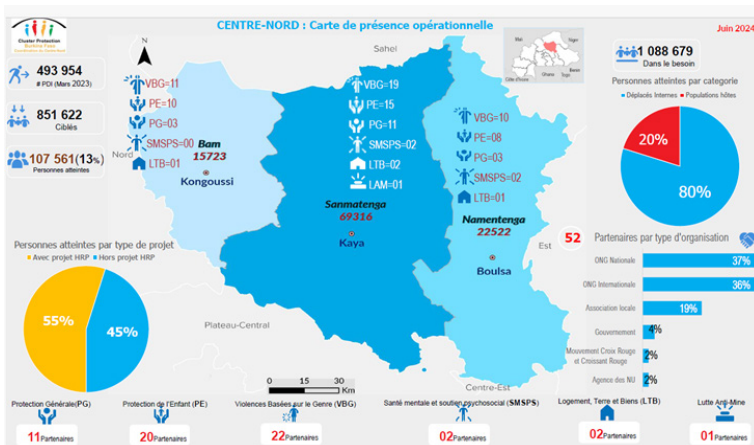
CONTEXTE

- Persistance des Incursions/Attaques des GA dans les villages et menaces des populations avec ultimatums de quitter les lieux ;
- Plus de **7039** civils touchés directement par les problématiques de protection de janvier à juin (sources : Monitoring de protection, rapports sécuritaires);
- Poursuite des opérations militaires de sécurisation du territoire
- **23** incidents rapportées de janvier à **juin 2024** au moins **33** victimes particulièrement les femmes et les enfants;
- Réduction de l'espace humanitaire avec un impact sur l'accès aux services de prise en charge : seulement **38%** des communes du Centre-Nord sont couvertes par les services de prise en charge et bien souvent avec une couverture géographique très limitée;
- Recrudescence des cas d'assassinats des civils et d'enlèvements (leaders communautaires, femmes et filles qui vont chercher du bois de chauffe et travaux champêtres);
- Persistance de la crise et des nouveaux mouvements de populations et déplacement secondaire/multiple dans la ville de Kaya, Kongoussi, Pissila, Yalgo : plusieurs besoins multisectoriels n'ont couverts;
- **1509** cas de VBG assistés dont **93%** sont des PDIs et **52 %** des auteurs présumés sont des éléments des GA.



Carte 1: Sévérité des communes affectées par les incidents de protection -janv-juin 2024

PRESENCE OPERATIONNELLE ET ETAT DE LA REPONSE DE PROTECTION



Etat de la réponse de protection au 30 juin 2024

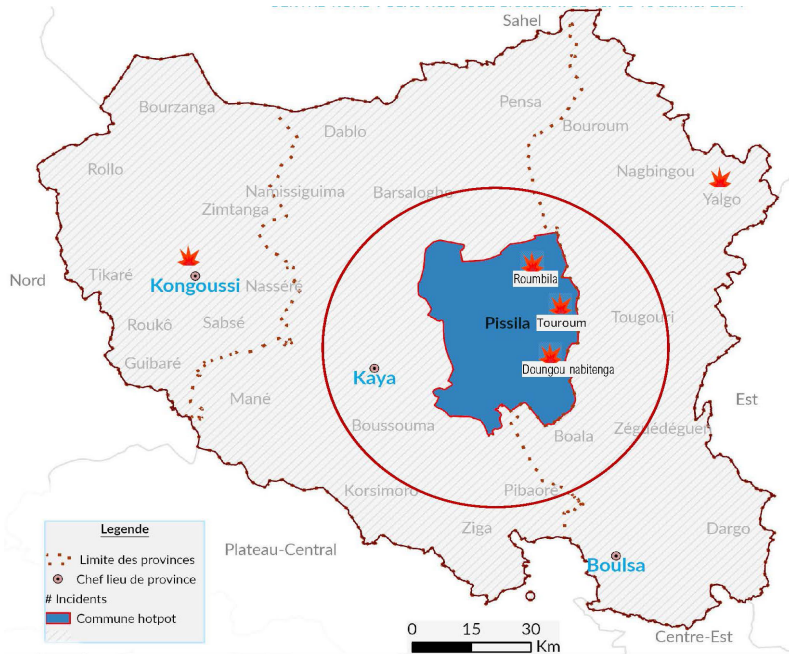
Cluster Protection	Protection de l'enfant	VBG	LTB
851 622	236 000	129 190	160 154
107 561	41 495	4 081	309
13%	18%	32%	0.20%

52 acteurs de protection ont renseigné la matrice 5W: **59%** sont des acteurs locaux et nationaux (**37%** acteurs nationaux, **19%** association locales et **4%** acteurs gouvernementaux) ; **36%** sont des ONG internationales, **2%** le mouvement croix rouge et croissant rouge, **2%** les agences des NU. Les interventions ont touché **80%** les personnes déplacées internes et **20%** la communauté hôte. La réponse d'urgence reste très insuffisante dans tous les secteurs de protection.

Comparativement à l'année 2023, le taux de réalisations des activités de réponse reste faible. Les raisons du faible taux de réalisations sont liées au faible remplissage de la matrice; le faible financement des activités de la protection; les problèmes d'accès à certaines zones d'intervention.

[Lien Présence opérationnelle -juin 2024](#)

FOCUS SUR LA COMMUNE DE PISSILA : 65% des incidents de protection rapportés au Centre Nord



Carte 2: hotSpot commune de Pissila

- Poursuite des opérations militaires;
- Poursuite des déplacements internes forcés de populations vers Pissila centre et vers Kaya;
- Incidents EEI sur les principaux axes;
- Mouvements de populations limité sur les axes (menaces et ultimatums.);
- Violences Basées sur le genre et agression physiques des femmes à la recherche des moyens d'existence et bois de chauffe;
- Limitation des mouvements des hommes vers les champs car risque d'enlèvements et assassinats
- Atteinte au droit à la propriété : pillages, destruction de moyens de subsistance (incendies volontaires);
- Limitation des mouvements des acteurs humanitaires;
- Persistance des besoins multisectoriels urgents avec l'arrêt de l'assistance d'urgence en vivres.

En termes de réponses, plusieurs actions multisectorielles ont été menées notamment la Réponse Rapide (ERT; UNHCR, PAM et UNICEF) en vivres, abri et AME, WASH, la Réponse Rapide (RRM), et d'autres réponses d'urgence. Malgré les réponses fournies, la persistance de l'insécurité augmente la vulnérabilité des communautés et limite leur mouvements vers les champs pour l'agriculture, l'élevage, le commerce... qui sont les principaux moyens de survie des populations dans cette commune.

PRINCIPALES PROBLEMATIQUES DE PROTECTION RAPPORTES



1- Limitation de l'espace humanitaire

Treize communes du Centre-Nord restent encore difficiles d'accès par voie terrestre pour les acteurs humanitaires en raison de la présence de groupes armés (GA) et/ou d'engins explosifs improvisés (EEI). La militarisation accrue de la zone et les activités croissantes des groupes armés (GA) entravent la liberté de mouvement, l'accès aux services sociaux de base et la sécurité des populations.

La menace des EEI rend certaines zones difficiles d'accès pour les humanitaires entravant ainsi leurs activités. L'acheminement des ressources, biens et services que pour la collecte d'informations sur la protection.

Ces localités de Pensa, Bourzanga, Barsalogo, Tougouri, Yalgo sont particulièrement affectées par cette problématique tant pour l'acheminement des ressources, biens et services que pour la collecte d'informations sur la protection. Comme Conséquences pour les Populations, ces conditions difficiles ont conduit les populations à adopter des stratégies d'adaptation négatives, parmi lesquelles : le Sexe de survie, le Travail des enfants, l'Exploitation des enfants, le Mariage forcé/précoce. Pour pallier les restrictions d'accès, le transport aérien est privilégié dans certaines zones, notamment dans les communes de Pensa et Barsalogo.



Carte 3 : Communes avec l'accès physique difficile -Juin 2024(OCHA)

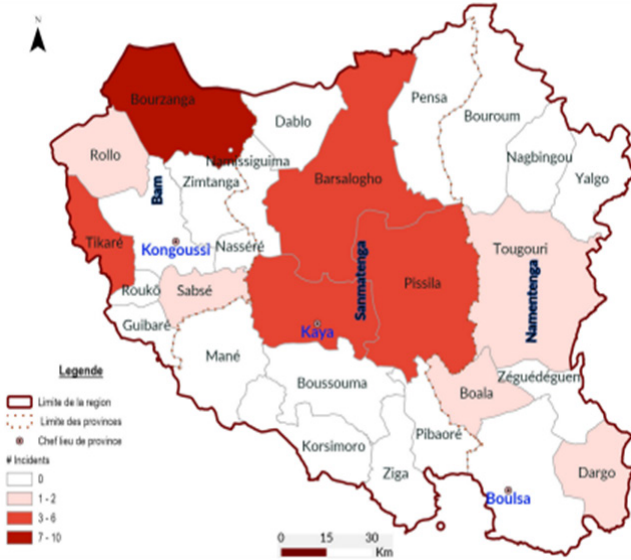
2- Mouvement de populations : Nouveaux mouvements et mouvements multiples

Trois(03) alertes ayant entraîné des nouveaux mouvements massifs de populations ont été rapportées par le monitoring de protection. Les principales causes de ces mouvements sont : les Attaques des groupes armés, les Craintes d'attaques, les Ultimatums posés par les groupes armés. Les évaluations de besoins ont également fait ressortir le manque d'assistance humanitaire particulièrement en vivres, l'absence d'accès aux services sociaux de base et aux ressources comme également des raisons majeures des déplacements secondaires.

Ces mouvements, particulièrement observés dans les communes de Pissila, Kaya et Kongoussi, et exacerbent la précarité des conditions de vie des personnes déplacées internes (PDI), renforcent leur pauvreté et limitent leur accès aux opportunités économiques, souvent en raison de la perte de moyens de subsistance (laissés dans le village d'origine, détruits ou brûlés lors des attaques).

Face à cette situation, les femmes et les jeunes filles adoptent des mécanismes d'adaptation néfastes avec des conséquences négatives. Les déplacements secondaires vers les zones urbaines sont de plus en plus fréquents, ce qui accroît également la pression démographique, la pression sur les services sociaux de base, et les tensions autour des infrastructures civiles et des ressources naturelles, comme les points d'eau, les espaces cultivables et le bois de chauffe, notamment à Kaya. Ces déplacements secondaires créent des tensions accrues autour des infrastructures civiles et des ressources naturelles, exacerbant les conflits communautaires.

Au 20 juin 2024, les mouvements de retour de **240 747** personnes ont été rapportés dans plusieurs localités des trois provinces dont pour le Sanmatenga : **154 508** personnes et le Namentenga : **47 475** personnes (*source ; CONASUR*).



Carte 4 : sévérité des cas d'atteinte au droit à la liberté

3- Atteintes à la vie et/ou à l'intégrité

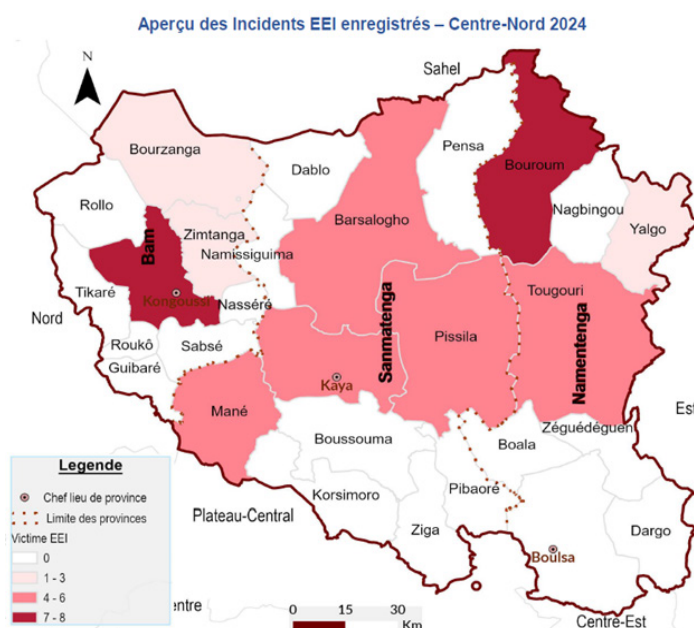
Analyse du Contexte de Protection dans la Région du Centre-Nord montre que la population civile fait régulièrement l'objet de représailles de la part des groupes armés (GA) dans le cadre de la lutte pour

le contrôle de certaines localités et le maintien de leurs bastions. Ces représailles, souvent motivées par la méfiance et la coopération perçue de la population civile avec l'une ou l'autre partie du conflit, incluent les menaces et ultimatums de quitter le village, les assassinats et enlèvements des hommes et leaders communautaires.

Les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique sont particulièrement préoccupantes. Elles comprennent les Homicides et meurtres, les Agressions physiques / coups et blessures, les Incidents liés aux explosions d'engins explosifs improvisés (EEI).

La menace des EEI constitue une préoccupation majeure dans la région du Centre-Nord, (*Source AoR LAM : 3eme position des régions les plus affectées janvier à juin 2024*) affectant les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les Volontaires pour la Défense de la Patrie, les populations civiles. **23** incidents rapportées de janvier à juin 2024 au moins **33** victimes particulièrement les femmes et les enfants.

Les activités de prévention et réponse aux incidents EEI touchant les civiles restent très faibles.

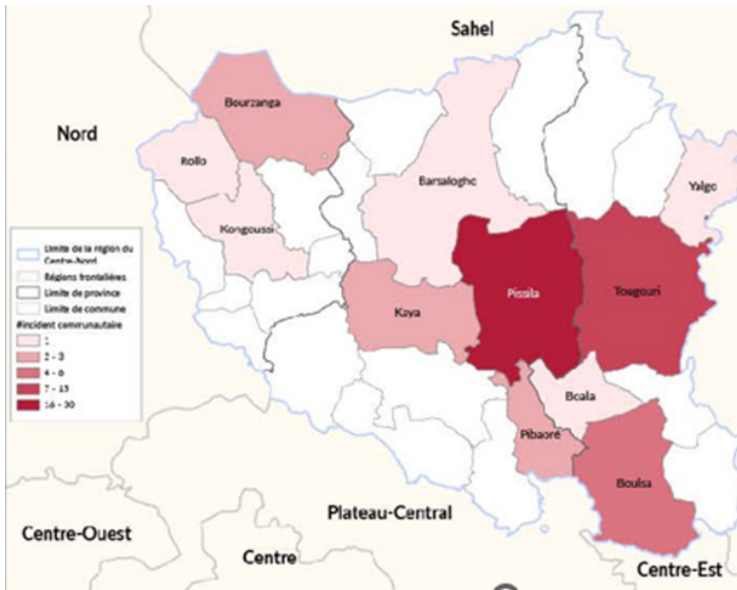


Carte 5 : Sévérité des cas d'atteinte à la vie et/ou intégrité physique.

4- Atteintes au droit à la liberté

Les cas d'atteintes à la liberté sont les enlèvements ou tentative d'enlèvement et les restrictions de mouvements.

Les hommes sont principalement victimes d'enlèvements et de disparitions forcées, souvent en raison de suspicions de collaboration avec l'une des parties du conflit, de règlements de compte ou de représailles basées sur l'opinion. Les femmes



Carte 6 : sévérité des cas d'atteinte au droit à la liberté

et les filles, quant à elles, sont exposées aux risques d'enlèvement lors de leurs déplacements quotidiens pour des tâches telles que le ramassage de bois ; la collecte de fruits sauvages et de légumes, la collecte d'eau. Ces déplacements sont particulièrement dangereux dans les situations de restrictions de mouvement et d'enclaves, où elles sont contraintes de sortir pour chercher des moyens de survie. En attendant une évaluation approfondie, les points focaux communautaires estiment à plus de 200 femmes et filles concernées par ce cas d'enlèvement. (Sources : sécuritaire, monitoring protection, points focaux communautaires).

Les restrictions de mouvement affectent principalement l'accès aux marchés, la crainte de sortir du village, la peur de s'éloigner en brousse pour des besoins essentiels comme la collecte de bois et d'eau, ce qui affecte particulièrement les femmes.

Les localités encore sous blocus, ainsi que la persistance de l'insécurité et les dangers liés aux explosions des EEI, forcent les populations à restreindre leurs mouvements par crainte de s'exposer aux risques associés au déplacement.



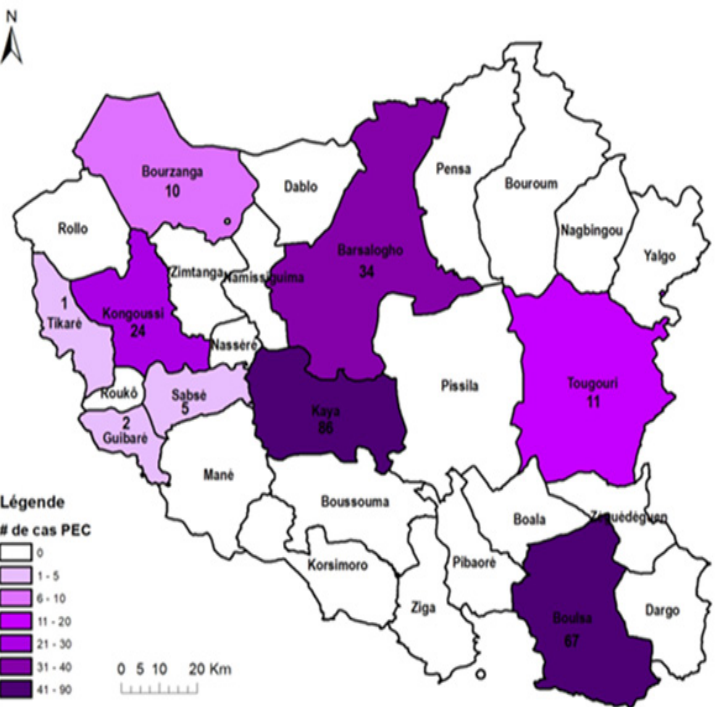
6- Violences sexuelles et basées sur le genre

De janvier à juin 2024, l'AoR VBG a rapporté et pris en charge **1509** cas de violences basées sur le genre (VBG). Parmi ces cas : 5% sont des violences sexuelles (Viol et agressions sexuelles).

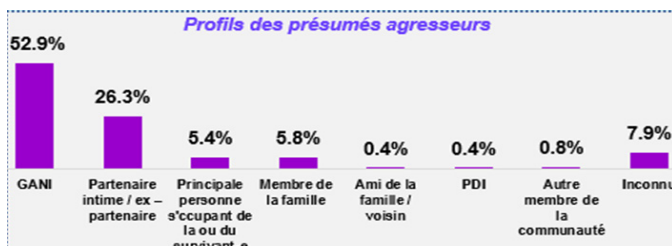
Les types de VBG signalés incluent : les Violences psychologiques : **53%** ; les Agressions physiques : **23%** ; les Dénis de ressources : **16%** ; les Mariages forcés : **3%**

Les communes avec le pourcentage le plus élevé de cas de VBG sont Kaya, Tougouri, Barsalogo, Kongoussi, Boulsa, et Pissila. Il est important de noter que ces statistiques ne reflètent pas pleinement la prévalence des VBG dans la région, car les VBG sont sous-notifiées et seulement **38%** de la région est couverte par des services spécialisés (Source : AoR VBG).

93% des incidents de VBG concernent des personnes déplacées internes (PDI).



Carte 7 : Repartition des cas de VBG prise en charge par commune



Les incidents perpétrés par des groupes armés (**52,9%**) ont augmenté de manière significative par rapport à la même période en 2023 (**36%**) coïncidant avec une augmentation des déplacements forcés vers des centres urbains liés à la détérioration de la situation sécuritaire dans certaines localités notamment dans la commune de Pissila. On note également une augmentation du nombre de victimes en particulier les cas de violence psychologique. Les membres connus de la communauté et des membres de la famille sont auteurs des cas de mariages d'enfants, de violences psychologiques et émotionnelles et dénis de ressources et d'opportunités.

Les femmes et les filles sont touchées les plus touchées par les VBG, les enlèvements, les agressions physiques en lien avec les déplacements lors de la recherche des moyens de subsistance.

Les agressions physiques liées au genre : 23%

Les agressions physiques représentent la partie visible de l'iceberg, la partie invisible étant la violence psychologique. Elles se produisent dans les ménages, perpétrés par le partenaire intime l'homme en l'occurrence sur la femme, la cause principale étant l'inégalité de genre, la division du travail dans la communauté, la gestion des ressources par l'homme, chef du ménage et l'abus du pouvoir de ce dernier sur la femme. Elles sont sous rapportées car la communauté considère que l'homme dispose du pouvoir de 'corriger' sa femme comme il le veut et cela est une situation acceptée par les femmes qui sont convaincu de mériter ces agressions de la part du chef de ménage en cas de faute.

D'autre part, les violences physiques sont perpétrées par les hommes armés sur les femmes lors de la recherche du bois de chauffe, des feuilles comestibles ou sur le parcours du retour dans la localité d'origine pour chercher les récoltes abandonnées durant la fuite.



Les violences psychologiques ou émotionnelles : 53%

Les violences psychologiques ou émotionnelles, sont généralement perpétrées par le partenaire ou d'autres membres de la famille de la victime Dans la plupart des cas, les victimes sont des femmes et ces incidents sont principalement motivés par l'abandon par leurs partenaires respectifs, la discrimination par une coépouse dans le cas des mariages polygames, et les litiges liés à la gestion ou au manque de moyens de survie.



Dénis de ressources, services et opportunités : 16%

Les dénis de ressources se produisent en général dans l'hypothèse des foyers polygames ou l'homme fourni les ressources vitales à l'une des épouses en générale la plus jeune et laisse-la plus âgée et ses enfants sans ressources. C'est également le cas du refus pour l'homme de laisser la femme mener des activités extérieures génératrices de revenu de peur que la femme ne soit courtisée par d'autres hommes ou que de par ses revenus elle devienne insoumise. Parfois les revenus de la femme sont confisqués. Certains cas de refus de scolariser les filles ont été rapportés car la jeune fille est préparée dès son jeune âge à être une épouse et donc doit apprendre à faire les travaux ménagers auprès de sa mère. De même que des cas de refus de laisser la femme accéder à des services de santé (pré et post-natales, planification familiale). Elles sont également sous rapportés par manque d'information car les survivantes ne sont pas informées que ces actes constituent de la violence. Elles souffrent en silence.



Les violences sexuelles (viols et agressions sexuelles) : 5%

Elles constituent les violences les moins rapportées car elles touchent à l'intimité des femmes. Les viols et agressions sexuelles sont perpétrés par les civils sur les femmes et les jeunes filles mais également perpétrés par les hommes armés sur les femmes lors de la recherche du bois de chauffe ou des plantes comestibles. Pour le cas spécifique des jeunes filles, ce sont souvent de jeunes filles qui pratiquent de petits commerces ambulants et qui sont agressées sexuellement par les camionneurs en attente de convoi de départ vers la région du Sahel.

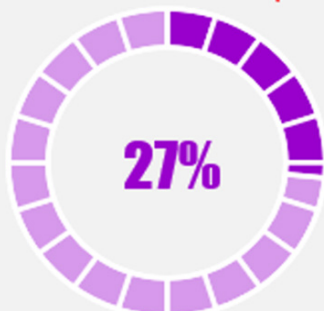


Les **mariages forcés (3%)** restent sous-rapportés. les principales victimes étant des filles âgées de 9 à 17 ans (18 sur 19) du fait de la pression de leur communauté, la pauvreté, parce qu'elles tombent enceintes ou pour empêcher la fille de perdre sa virginité avant le mariage. Ces types de mariages forcés (et précoces) sont généralement coutumiers et/ou religieux et ne sont donc pas légalement valables, ce qui pose des problèmes d'héritage en cas de décès de l'un des conjoints.

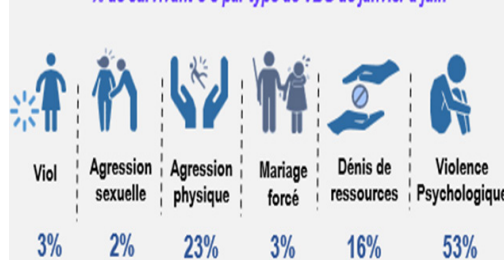


Services de prise en charge des cas de VBG

Niveau de la réponse cible PEC des survivant-e-s du Centre-Nord (1509/5679)



% de survivant-e-s par type de VBG de janvier à juin



La réponse psychosociale est fournie à 100%, ce qui contribue à améliorer l'état psychologique des survivantes. La prise en charge médicale dans les **72** heures reste faible en raison des difficultés d'accès physique aux centres de santé. L'accès au système juridique et judiciaire

ainsi que l'appui en moyens de subsistance demeurent les principaux défis pour une prise en charge de qualité.

Le soutien matériel, notamment les kits de dignité et kits de gaz, est encore très insuffisant, avec seulement **8%** des besoins couverts (*Source : AoR VBG*).

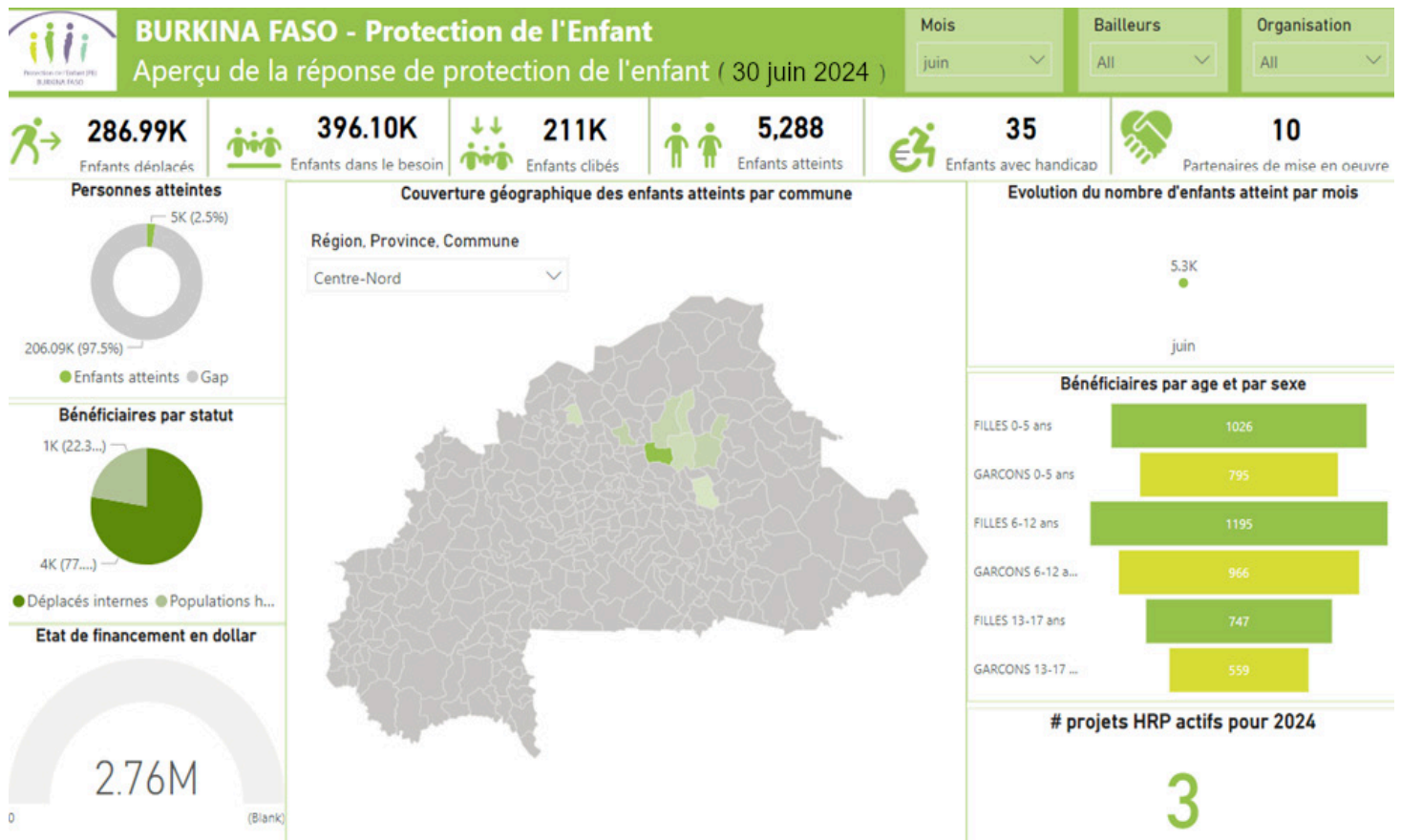
Aussi, la prise en charge des VBG est multisectorielle et dépasse le cadre d'une intervention de protection et humanitaire uniquement. Une collaboration étroite avec d'autres secteurs pour la prévention, l'atténuation des risques et la réponse est primordiale.

Plusieurs défis subsistent notamment le sous-financement des activités VBG ; l'absence d'un mécanisme harmonisé de collecte de données, ce qui affecte la qualité de la réponse.

[Lien vers le dashboard AoR VBG-juin 2024](#)



7- Protection de l'enfance et violations graves contre les enfants



Dashboard sur l'état de la réponse protection de l'enfant au 30 juin 2024

Au Centre-Nord, les attaques ciblées, les menaces contre les hommes, l'isolement et l'accès insuffisant à l'aide humanitaire entraînent des déplacements de populations, principalement composées de femmes et d'enfants plus de **64%** de la communauté déplacée. La situation sécuritaire au cours du premier semestre a considérablement exacerbé les besoins en protection des enfants.

Selon le monitoring de protection les principaux risques de protection touchant les enfants incluent les Séparations familiales (EN/ES), le Travail des enfants, le Mariage des enfants, les Grossesses non désirées, les Enfants associés aux forces et groupes armés, la déscolarisation. La déscolarisation est principalement liée au déplacement, la fermeture de certaines écoles, le fait de menaces et/ou ultimatums des groupes armés), la distance de l'école, le manque de documentation, certains handicap, la contribution des enfants aux travaux champêtres et autres besoins de la famille.

Les déplacements multiples dans des conditions difficiles, les défis quotidiens tels que la recherche de moyens de subsistance, exposent davantage les enfants à divers risques.

Au 30 juin 2024, **5 288** enfants ont bénéficié des réponses de santé mentale et soutien psychosocial, **41** ENA/ES sont prise en charge, **61** enfants survivants de VBG sont pris en charge, **37 000** enfants sensibilisés, **1528** enfants et adolescents ont bénéficié d'une assistance matérielle, **31** espaces amis d'enfant opérationnels, **6 100** enfants ont bénéficiés des actes de naissance et **916** enfants à besoins spécifiques assistés (*Source: CPAOR -Tendance des indicateurs clés au 30 juin 2024*).

Les efforts actuels des acteurs de protection de l'enfant, bien que cruciaux, ne suffisent pas à répondre aux besoins urgents identifiés.



8- Atteintes au droit à la propriété

Les atteintes au droit à la propriété dans la région incluent les extorsions de biens ; les evictions/déguerpissements, les destructions de biens, les incendies volontaires.

La pression sur les ressources existantes due à l'augmentation démographique contribue à l'aggravation de ces violations. L'accès aux terres (construction des abris et culture) pour les PDI est perturbé par plusieurs facteurs notamment la méfiance des propriétaires terrains, la non-sécurisation des terres, les facteurs climatiques.

Les menaces d'évictions forcées des Personnes Déplacées Internes (PDI) des Sites d'Accueil Temporaires sont régulièrement rapportées. Les communes les plus concernées par les cas d'évictions sont les centres urbains chefs-lieux, notamment Kaya. Quelques actions ont été menées notamment 7 sessions de plaidoyers organisées pour l'accès des PDI à la terre ; **16,17** hectares de terres sécurisées au profit de la communauté hôte et PDI ; **6 839** ménages ont un accès sécurisé à la terre pour le logement et les cultures, **8 instances** et structures mise en place entre autres.



9- Absence de documentation civile

L'accès à la documentation civile, notamment les actes de naissance et les Cartes Nationales d'Identité Burkinabé (CNIB), reste crucial pour les personnes déplacées internes (PDI) car elles sont exposées au risque d'apatridie.

Au 30 juin 2024, **6 100** enfant ont bénéficié de l'assistance pour la production des actes de naissance (*Source :CPAOR-Dashboard juin 2024*). Selon les acteurs de protection, la majorité des PDI ont perdu leurs actes de naissance ou leurs CNIB pendant leur fuite, tandis que d'autres documents ont été détruits ou sont arrivés à expiration. L'absence de documentation entraîne plusieurs incidents courants : les arrestations et détentions, les extorsions de biens et imposition de taxes illégales. L'absence de documents civils complique les contrôles d'identité, notamment dans le cadre des opérations militaires contre les groupes armés et aux points de contrôle de sécurité.

Selon les PDI, les obstacles à l'obtention de nouveaux documents incluent la complexité des procédures d'enregistrement tardif des naissances, le coût élevé de ces procédures, l'éloignement des usagers des centres d'état civil.

Ces facteurs ne facilitent pas la reconstitution des documents d'état civil pour la population, y compris pour les personnes en situation de déplacement forcé.

Pour renforcer la prévention de l'apatridie et améliorer l'environnement de protection des PDI et des membres des communautés hôtes vulnérables, plusieurs actions ont été mises en place notamment la délivrance de jugements supplétifs d'acte de naissance, de Cartes Nationales d'Identité et de certificats de nationalité : Ces documents ont été délivrés dans les communes de Sabcé, Korsimoro, et Boussouma.

La production de ces documents est réalisée par la DGMEC en étroite collaboration avec les Tribunaux départementaux, les Tribunaux de Grande Instance et l'Office Nationale d'Identification (ONI).



10- Les tensions intercommunautaires

Plusieurs facteurs contribuent aux sources de tension intercommunautaires dans la région du Centre-Nord. Parmi ces facteurs figurent les déplacements forcés de populations ; la pression sur les ressources naturelles et les services sociaux de base, la réduction du pouvoir d'achat des ménages, la diminution des moyens de subsistance dans les familles accueillant les PDI, la stigmatisation de certaines communautés etc.

Les acteurs humanitaires soutiennent les mécanismes endogènes étatiques et traditionnels pour interagir avec les communautés en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires dans dix communes de la région. À cet effet, des réseaux communautaires inclusifs de protection ont été mis en place et dont les capacités ont été renforcées. Ce réseau communautaire réalise à la base, des activités de prévention et identifie les alertes de tensions intercommunautaires grâce à un système de monitoring des droits humains et d'alerte précoce sur les tensions intercommunautaires qui est opérationnel. Ce système permet d'identifier et de référer les cas identifiés aux ODEPREGECC pour la documentation et le traitement adéquat.

Dans le cadre des activités de prévention, diverses initiatives sont mises en place à savoir, la réalisation de causeries éducatives qui permettent de sensibiliser les différentes communautés, y compris les personnes déplacées internes (PDI) et les populations hôtes, sur la paix et le vivre ensemble ; les émissions radiophoniques de sensibilisation qui visent à sensibiliser les communautés sur les mêmes thèmes, touchant ainsi un public plus large. En plus des actions menées par d'autres acteurs de paix, 15 ambassadeurs culturels et 04 amazones pour la Paix ont été consacrés pour contribuer de manière efficiente et efficace à la réalisation d'activités de prévention mais aussi, de gestion/résolution des crises et conflits intercommunautaires (*Source :HCR Kaya*). Ces efforts combinés du Gouvernement, des acteurs humanitaires et des communautés, contribuent à mieux appréhender les risques de tensions/conflits, leurs causes profondes, à les atténuer mais aussi, de promouvoir une coexistence pacifique entre les différentes communautés de la région d'où la nécessité de poursuivre et de renforcer.

DEFIS ET GAPS

Défis

- ✎ Persistante de l'insécurité entraînant de nouveau déplacement avec plusieurs risques de protection;
- ✎ La mise en oeuvre de la réponse et le suivi dans les communes difficiles d'accès (cas de Barsalogo, Yalgo, Tougouri, Pensa, Bourzanga,);
- ✎ La mobilité des PDI rend difficile l'assistance;
- ✎ L'ampleur des besoins et la réduction des ressources;
- ✎ Solution durable pour les PDI en situation de déplacement prolongée;
- ✎ Limitation de l'accès sécurisé et durable à la terre pour le logement et activités agricole au profit des PDI.

Gaps

- ✎ Besoin de Kits de dignité pour préserver la dignité des femmes et des filles et faciliter leur accès aux services d'assistance
- ✎ L'accès à l'énergie domestique insuffisante;
- ✎ Absence d'activités d'éducation et de sensibilisation sur les risques liés aux engins explosifs improvisés en situation d'urgence à l'endroit des civils et même de la communauté humanitaire;
- ✎ Insuffisance de l'accès aux services sociaux de base pour les PDI très vulnérables;
- ✎ Insuffisance d'accès aux moyens d'existence en cette période de soudure.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Responsable	Recommandations/suggestions
AoR-VBG/Cluster protection	D'ici le mois d'octobre 2024 , produire une analyse approfondie des incidents et risques de protection touchant les femmes et filles lors de la recherche d'eau, de bois de chauffes et de moyens de subsistance afin de permettre aux acteurs humanitaires et mener des actions appropriées D'ici fin décembre 2024, renforcer le plaidoyer aux donateurs pour le déploiement des psychologues en vue d'assurer une meilleure qualité de prise en charge psychosociale des survivants des VBG et autres personnes affectées.
AoR Protection de l'enfance/Cluster protection	D'ici le mois le mois de septembre 2024, collecter davantage des besoins de protection de l'enfant en lien avec les risques actuels dans le Centre Nord, afin de permettre aux acteurs de protection de mieux faire le plaidoyer pour renforcer les activités en cours et la recherche de financements pour 2025.
AoR LTB/ Cluster protection	Mettre en place des programmes de résilience pour soutenir les PDI à risques d'éviction et les familles hôtes accueillant des PDI, afin de leur assurer un accès à un logement digne et sécurisé. Renforcer la sensibilisation et la formation des communautés hôtes, des leaders communautaires, des chefs coutumiers sur les droits LTB dans les régions les plus affectées par les atteintes aux droits LTB.
AoR LAM/ Cluster protection	D'ici la fin de l'année 2024, travailler avec les acteurs LAM pour la recherche des financements à travers de plaidoyers aux donateurs afin de mettre en place des activités d'éducation aux risques des EEI et d'assistance aux victimes engins explosifs.
Monitoring de Protection	Pour le prochain semestre 2024, renforcer les mécanismes de surveillance et de partage d'informations sur les cas d'enlèvements de personnes (hommes , femmes et enfants) ainsi que les mesures de mitigation proposer par les communautés. Pour le prochain semestre 2024, améliorer la collecte des problèmes et risques de protection de façon spécifique en fonction de l'âge, le genre ainsi que les diversités et le handicap.
Aux bailleurs de fonds	Pour les prochains allocations, promouvoir les projets intégrés de prévention/mitigation et réponse holistique aux survivantes des VBG avec d'autres secteurs (SECAL,WASH, Livelyhood...). Pour les financements futurs 2024-2025, donner la Priorité aux zones ou le plus de cas d'élèvements et violences sont perpétrés sur les femmes et filles a la recherche des moyens de survie.
Au Cluster Protection Nationale et régionale	D'ci la fin de l'année 2024, accompagner les acteurs de protection (Nationale, locale et internationale) dans la recherche des financements a travers une expression de besoins avec des évidences (qualitative et quantitative).

LIENS VERS LES DOCUMENTS PERTINENTS

- ✂ [Circuit de référencement des cas de VBG mis à jour;](#)
- ✂ [Bulletins d'activités du cluster protection;](#)
- ✂ [Guide-protection-transversale-pour tous les clusters et la coordination;](#)
- ✂ [Analyse du cluster protection sous nationale CN sur la Protection Transversale dans l'action humanitaire;](#)
- ✂ [Carte de présence opérationnelle juin 2024;](#)
- ✂ [Fonds des Nations Unies pour la Population \(UNFPA\). Rapport de l'évaluation complète de la santé sexuelle et reproductive des adolescent-e-s et de la santé génésique des femmes en situation d'urgence dans la région du Centre-Nord. 2021;](#)
- ✂ [Domaine de responsabilité \(AoR\) VBG, Centre-Nord. Rapport d'analyse rapide genre sur l'assistance aux personnes déplacées internes dans la province du Sanmatenga. 2021;](#)
- ✂ [The New Humanitarian. Aide sexuelle contre nourriture réclamée par des femmes au Burkina Faso 2021.](#)

CONTRIBUTIONS

